

1^{ERE} RENCONTRE 2022-2023 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 9 juin 2022 9h00 à 15h05	La Courtisane 5691, rue Saint-Louis Lévis (Québec) G6V 4E7 418 837-6480	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de vote)	SIÈGE
	Martin Béland Marie Brousseau (départ : 12h) Steve Cadorette Dave Chouinard Michel Gamache Jonathan Grandmont Sylvie Leduc Yvon Marcoux Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte Jean-Claude Marcoux (arrivée : 10 h15) Gilles Paquet	Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU Acériculture : Acéricultrice UA 035-71 (Appalaches) Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Industrie forestière : BGA Trappeurs : ARTCA Industrie forestière : BGA Eau : Organisme de bassin versant Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Beauce) Environnement : Conseil régional de l'environnement Territoire : MRC Parcs : Parcs régionaux Faune : Chasseurs et pêcheurs Faune : ZEC
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de vote)	SIÈGE
	Amélie Denoncourt Thomas Faguy-Bernier Daniel Gagnon Béatrice Lacasse (départ : 10h30) Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne Lucie Thibodeau (départ : 10h30)	MRC délégataire désignée : MRC de Montmagny Représentant ministériel : MFFP – DGFo Producteurs et productrices acéricoles du Québec Représentante ministérielle : MFFP – certification Représentant ministériel : MFFP – DGFo Représentant ministériel : MFFP – UG Représentante ministérielle : MFFP – DGFo
	INVITÉS	
PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS	SIÈGE
	Tristan Clermont Geneviève Paré Pablo M. Rousseau	Certification : Détenteur de certificat Territoire : MRC Territoire : MRC

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
---------------------	---------------------------------------

01 Mot de bienvenue et tour de table

9 h 03

Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.

Elle souligne la présence de M. Michel Gamache, de l'Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches (ARTCA), qui occupera le siège des trappeurs pour le mandat en cours. Elle souligne la présence de M. Sylvain Lamontagne qui participera dorénavant aux rencontres de la TGIRT comme Chef de l'Unité de gestion Beauce-Appalaches du MFFP. Elle souligne également le départ de Mme Catherine Bouchard qui est allée relever de nouveaux défis professionnels sur les terres du Séminaire depuis peu ; M. Tristan Clermont est maintenant le nouveau DG de Gestion Forap et il occupera le siège réservé à la certification forestière. Il ne pouvait toutefois être présent à la rencontre.

Un tour de table est réalisé pour que tous puissent se présenter.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

9 h 07

Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Lecture et adoption de l'ODJ
3. Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre
4. Suivi des actions découlant de la dernière rencontre
5. Rappel du mandat de la TGIRT, de ses règles de fonctionnement et de son code d'éthique
6. PAFIT 2023-2028
 - a) Présentation des fiches enjeux-solutions de type « objectif local d'aménagement »
 - b) Prise de décision officielle concernant ces fiches
7. Présentation de la PRAN pour l'UA 035-71 (Beauce-Appalaches)
8. Dossier acéricole
 - a) État de situation (documents et avis qui étaient attendus du MFFP, demandes vs attestations de réservation)
 - b) Période de questions sur le Plan directeur
 - c) Suite du travail à réaliser (PAP)
9. Position des industriels feuillus sur la vocation et l'aménagement des peuplements d'érables en territoire public

-
10. Projets d'acquisition de connaissances (PAC)
 - a) Suivi concernant le PAC sur les Forêts à haute valeur de conservation (FHVC)
 - b) Rappel des budgets disponibles
 11. Divers
 - a) Détermination des dates des prochaines rencontres
 - b) Visite terrain
 - c) Site internet
 12. Développement d'une vision de la TGIRT pour la forêt publique
 13. Atelier en équipe
 - a) Bilan et plan
 - b) Préparation d'une présentation
 14. Retour en groupe sur l'atelier
 15. Sondage de satisfaction et fin de la rencontre

Mme Amélie Denoncourt propose l'ajout d'un élément au point 11 : Lettre de remerciement à Mme Catherine Bouchard.

DEC_2022-06-09-01

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre 9 h 10

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 24 février 2022 a été transmise aux membres par courrier électronique le 2 juin 2022, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance. Dispense de lecture demandée par M. Daniel Racine.

M. Daniel Racine propose l'approbation du compte-rendu, M. Dave Chouinard appuie.

DEC_2022-06-09_02

Le [compte-rendu](#) est approuvé tel quel à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 9 h 12

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Au point 4, page 3 : L'appui des membres de la TGIRT a été obtenu (du moins, il n'y a pas eu d'objection) pour la proposition de projet en planification collaborative que Gestion Forap a déposée au MFFP. Une lettre d'appui de la TGIRT a été fournie à Gestion Forap en date du 14 mars. Gestion Forap est toujours en attente d'une réponse quant à l'acceptation du projet.
 - Au point 8, page 10 : Il n'y a pas eu de nouveaux développements avec le comité accès et les enjeux de financement des travaux de voirie.
-

Mme Amélie Denoncourt mentionne également que le projet d'acquisition de connaissances que M. Tristan Clermont souhaitait mettre sur pied pour évaluer l'efficacité des consultations publiques sur les PAFI en Chaudière-Appalaches n'aura pas lieu dans le cadre de la prochaine consultation publique sur le PAFIT 2023-2028, comme la firme approchée ne sera pas en mesure de prendre le mandat cette fois-ci. Une nouvelle tentative pourrait être faite dans le cadre des consultations publiques sur les PAFIO dans quelques années.

05 Rappel du mandat de la TGIRT, de ses règles de fonctionnement et de son code d'éthique 9 h 15

Mme Amélie Denoncourt présente différents éléments importants en lien avec le mandat de la TGIRT et la façon de fonctionner en Chaudière-Appalaches, pour le bénéfice des nouveaux délégués siégeant à la TGIRT ou comme rappel pour les délégués qui siègent depuis un certain temps déjà (voir la [présentation](#)).

Mme Denoncourt explique (diapositive 8) que le MFFP prépare les Plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et opérationnel (PAFIO) et qu'il consulte la TGIRT pour obtenir des intrants en lien avec les préoccupations et intérêts des acteurs régionaux ; ces acteurs régionaux siégeant à la TGIRT doivent donc se concerter pour s'entendre sur des recommandations à soumettre au MFFP ; comme il est souvent difficile de travailler des dossiers de fond avec un grand nombre de personnes, surtout que la TGIRT ne se rencontre que quatre fois par année, la TGIRT mandate des comités de travail qui travaillent sur des enjeux précis en plus petits groupes (la composition des comités n'est pas fixe et peut varier selon les besoins) ; un travail de concertation est réalisé à l'échelle des comités de travail, puis des recommandations sont déposées à la TGIRT où une dernière étape de concertation est réalisée avant que des recommandations officielles soient soumises au MFFP ; le MFFP décide par la suite d'intégrer (en tout, en partie, ou pas du tout) ces recommandations aux PAFI.

Mme Denoncourt rappelle (diapositive 9) par la suite les 5 grands principes qui servent de fondation pour le bon fonctionnement de la TGIRT : 1) la recherche de l'intérêt commun, 2) la recherche du consensus, 3) la représentativité des acteurs du milieu, 4) l'efficacité dans les moyens d'action et 5) la nécessité de résultats.

Elle explique (diapositives 10 et 11) ce qu'on attend de la démarche participative par enjeux et solutions et mentionne qu'une demande de règlements des différends peut être pertinente lorsque des délégués souhaitent se retirer du consensus entourant une décision officielle de la TGIRT (avant cela, il s'agit de la période de discussion nécessaire dans un processus normal de concertation).

Finalement, Mme Denoncourt rappelle (diapositive 12) les responsabilités que les délégués ont en siégeant à la TGIRT ainsi que l'engagement qu'ils prennent relativement au code d'éthique.

Mme Lucie Thibodeau explique qu'elle présentera les fiches enjeux-solutions proposées par des membres de la TGIRT ou pour lesquelles les membres de la TGIRT ont contribué, dans l'état où elles ont été intégrées dans le document qui ira en consultation publique. Elle désire que la TGIRT prenne par la suite une décision officielle pour intégrer ces fiches dans le PAFIT.

Mme Amélie Denoncourt souligne que le comité sur les enjeux écologiques (une partie des membres) s'est rencontré à deux reprises (10 mars et 13 avril 2022) pour travailler sur le contenu de deux des fiches présentées ci-dessous : « Bois mort et autres attributs clés » et « Conservation des peuplements matures rares ». Les fiches ont circulé par courriel plusieurs semaines avant la rencontre de la TGIRT.

M. Martin Paulette demande ce qu'il en est de la fiche sur la composition forestière pour laquelle des ajouts avaient été suggérés. Mme Lucie Thibodeau répond qu'elle pourra la présenter dans un instant.

Mme Thibodeau précise que des ajouts/modifications demandés par la TGIRT peuvent se retrouver dans des fiches enjeux-solutions ministérielles ; ces fiches ne se trouvent pas dans les objectifs locaux d'aménagement, mais elles ont tout de même une « saveur locale ».

Mme Thibodeau précise que les quatre fiches suivantes se retrouveront dans la version du PAFIT qui sera en consultation publique en septembre, et qu'il sera donc toujours le temps d'émettre des commentaires pendant la période de consultation au besoin.

a) Présentation des fiches enjeux-solutions

- Fiche Composition forestière

Mme Lucie Thibodeau présente le contenu de la fiche ministérielle qui se retrouvera dans la section des objectifs écologiques du PAFIT. Des mesures sont proposées pour chacune des essences listées. La dernière ligne du tableau présente les essences supplémentaires pour lesquelles une protection complète avait été demandée par des membres de la TGIRT. Les membres n'émettent pas de commentaires particuliers.

- Fiche Bois mort et autres attributs clés

Mme Thibodeau présente le contenu de la fiche ministérielle qui se trouvera dans la section des objectifs écologiques du PAFIT. Cette fiche avait été intégrée au PAFIT 2018-2023. Pour le PAFIT 2023-2028, des modifications ont été apportées afin de simplifier la prise de décision lors des opérations forestières, et ainsi favoriser la conservation des gros chicots et le recrutement de gros bois mort. M. Jonathan Grandmont avait émis des inquiétudes quant à la conservation des arbres de 60 cm et plus, mais il est rassuré par le fait qu'un martelage est envisagé dans des peuplements où ces tiges sont très abondantes. Aucun autre commentaire n'est émis par les membres.

- [Fiche Conservation des peuplements rares matures](#)

Mme Thibodeau présente le contenu de la fiche. Elle indique qu'un arrimage entre le CRECA et la direction de la protection des forêts (DPF) du MFFP serait fait dans le cadre d'un projet d'acquisition de connaissances (PAC) de la TGIRT. Les critères de la DPF seraient alors utilisés afin d'identifier des peuplements qui pourraient faire l'objet d'inventaires sur le terrain (toujours selon la méthodologie de la DPF), puis soumis au processus d'identification d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). La planification des secteurs d'intervention par l'UG serait suspendue dans ces peuplements le temps que les inventaires soient réalisés par le CRECA. Cette fiche enjeu-solution serait classée parmi les objectifs locaux d'aménagement du PAFIT. Les membres n'émettent pas de commentaires particuliers.

- [Fiche Qualité de l'expérience en milieux structurés](#)

Mme Lucie Thibodeau rappelle que cette fiche émanait de la TGIRT et avait été incluse comme objectif local d'aménagement dans le PAFIT 2018-2023. Elle présente rapidement le contenu qui pourrait être reconduit dans le PAFIT 2023-20238. Les membres n'émettent pas de commentaires particuliers.

En terminant, Mme Thibodeau précise qu'un tableau résumant les informations importantes des fiches présentées ci-dessus sera disponible dans le PAFIT. Quant aux fiches présentées, elles seront en annexes du PAFIT. Et pour ceux qui voudront plus d'informations encore, il sera possible de lire les textes détaillés qui se trouveront dans un autre module. Ce module ne sera toutefois pas en consultation publique.

b) Prise de décision officielle concernant ces fiches

Mme Amélie Denoncourt demande qu'une décision officielle soit prise par les délégués de la TGIRT.

M. Martin Paulette propose, M. Gilles Paquet appuie :

DEC_2022-06-09_03

Les délégués de la TGIRT approuvent le contenu des fiches « Composition forestière », « Bois mort et autres attributs clés », « Conservation des peuplements rares matures » et « Qualité de l'expérience en milieux structurés » et recommandent leur intégration au PAFIT 2023-2028.

Consensus obtenu

07 Présentation de la PRAN pour l'UA 035-71 (Beauce-Appalaches)

9 h 58

M. Jason Lamontagne présente, pour l'UA 035-71, la PRANA (Programmation annuelle des interventions forestières autorisée) ainsi que les chantiers BMMB (*i.e.* les chantiers gagnés par des entreprises aux enchères du Bureau de mise en marché des bois) pour lesquels le MFFP est plutôt certain qu'ils seront réalisés cette année. La PRANA inclut les secteurs de récolte, ainsi que les chemins en implantation ou en réfection. Les [cartes et shapefiles](#) seront envoyés dans le courriel de suivi.

Faire parvenir les cartes et shapefiles de la PRANA (Jason Lamontagne, puis Amélie Denoncourt; juin)

Pour répondre aux questions des délégués, les précisions suivantes sont apportées :

- Une coupe de régénération est un «traitement sylvicole qui vise à régénérer le peuplement par la récolte de plus de 50 % des arbres matures du peuplement» (ne se fait pas dans les peuplements feuillus à l'exception des tremblais); une coupe partielle est un «traitement sylvicole qui vise à régénérer le peuplement par la récolte de moins de 50 % des arbres matures du peuplement forestier, en fonction des objectifs sylvicoles visés» ; l'éclaircie commerciale est un «traitement d'éducation qui consiste à récolter une partie (de 25 % à 50 %) des arbres de diamètre commercial, ciblant ceux qui se sont le moins bien développés parmi le peuplement» (définitions tirées du document du MFFP *Travaux d'aménagement forestiers – Définitions et illustrations*, document utilisé dans le cadre des consultations publiques 2020).
 - Lorsqu'une coupe de régénération est adjacente à une érablière sous permis, une bande de protection intégrale de 30 mètres est établie au pourtour de l'érablière. Lorsque les travaux adjacents à une érablière sont de type coupe partielle ou éclaircie commerciale, il n'y a pas de bande de protection établie, puisque le prélèvement y est partiel.
 - Si un peuplement feuillu répond finalement aux critères ministériels de potentiel acéricole lors de l'inventaire pré-traitement, une modification est apportée à la prescription sylvicole afin que le peuplement soit traité en coupe de jardinage acérico-forestier, ce qui implique donc un prélèvement plus faible qu'une coupe de jardinage normale afin de préserver le potentiel acéricole du peuplement.
 - Il est interdit de circuler avec de la machinerie dans une bande de 5 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau intermittent, mais la récolte y est permise (en étirant le bras de l'abatteuse). Il est aussi interdit de circuler avec de la machinerie dans une bande de 20 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau permanent, mais un prélèvement partiel y est permis (prélèvement partiel sur une largeur d'environ 7 mètres selon la longueur du bras de l'abatteuse).
 - Lorsque le fond de la carte est en beige-jaune, c'est qu'il s'agit de territoires dans l'UA sans contrainte à l'aménagement ; autrement dit, les territoires de l'UA où l'on ne peut faire de l'aménagement forestier (ex : les refuges biologiques, les MHI (milieux humides d'intérêt), les forêts expérimentales, etc.) n'apparaissent pas en beige-jaune.
 - Les secteurs de récolte ainsi que les chemins en implantation et en réfection présentés dans le cadre de la PRANA ont déjà été soumis à la consultation de la TGIRT, puis à la consultation du public. Les mesures d'harmonisation des usages et opérationnelles ont déjà été convenues à ce stade-ci. La présentation actuelle correspond donc simplement à un point d'information.
-

Note : La PRANA pour l'UA 034-51 sera présentée à la rencontre de décembre de la TGIRT, comme les travaux se décident et se réalisent plus tard dans l'année.

08 Dossier acéricole

10 h 41

a) État de situation (documents et avis qui étaient attendus du MFFP, demandes vs attestations de réservation)

M. Sylvain Lamontagne présente un état de la situation en lien avec le dossier acéricole.

Les deux notes d'information (sur les types écologiques MJ et sur les ravages) sont montées aux autorités. Quelques discussions ont eu lieu avec la direction de la recherche forestière (DRF) et le secteur Faune du MFFP. Toutefois, tout a été mis sur la glace en raison de la sortie du *Plan directeur ministérielle sur le développement de l'acériculture en forêt publique*, qui a un volet très politique. Le Plan directeur est actuellement en consultation publique jusqu'au 26 juillet. Il est très général, présentant essentiellement les portraits de l'acériculture et de la production de bois, ainsi que de grandes orientations. Un plan d'action plus concret est en cours d'élaboration et d'approbation par la table stratégique (PPAQ, CIFQ, MFFP, MAPAQ) ; il a été dissocié du Plan directeur afin de pouvoir y apporter des modifications dans le temps, sans devoir retourner en consultation. C'est fort probablement dans ce plan d'action que la TGIRT obtiendra des réponses à ses questions prochainement.

M. Lamontagne enchaîne avec une synthèse ([voir le tableau](#)) des demandes d'agrandissement et de démarrage d'érablières. Il explique qu'ils en sont à l'étape des Attestations de réservation (*i.e.* les promoteurs savent que des superficies leur sont réservées). Les lettres d'attestation identifient des mesures d'harmonisation à établir avec les autres usagers du territoire. Les contours des peuplements restent à confirmer, car certains promoteurs ont demandé plus de superficies qu'ils en ont besoin pour installer le nombre d'entailles qui leur a été alloué par les PPAQ (les promoteurs ont obtenu un maximum de 3 222 entailles). Les cartes des érablières en démarrage et en agrandissement seront rendues disponibles à la TGIRT une fois que les promoteurs auront été prévenus.

M. Sylvain Lamontagne explique que la carte du potentiel acéricole à prioriser (PAP) disponible sur internet correspond à la proposition qui avait été faite par M. Pierre-Luc Roussel à l'été 2021 à laquelle les demandes d'agrandissement ont été ajoutées à l'automne. D'une superficie d'environ 1 000 ha, il s'agit d'un PAP temporaire, qui avait été déposé faute d'avoir quelque chose de plus finalisé au moment où les autorités ministérielles le demandaient.

b) Période de questions sur le Plan directeur

Mme Amélie Denoncourt propose que quelques minutes soient prises pour poser des questions plus techniques sur le contenu de la version de consultation du *Plan directeur ministériel sur le développement de l'acériculture en forêt publique*, afin que les membres soient plus en mesure d'émettre des commentaires éclairés dans le cadre de la consultation publique. Aucune question n'est posée. Mme Denoncourt encourage les délégués de la TGIRT à soumettre leurs propres commentaires sur le Plan directeur en écrivant au PlanDirecteur@mffp.gouv.qc.ca d'ici le 26 juillet.

Envoyer les commentaires sur le Plan directeur (Tous ; 26 juillet)

c) Suite du travail à réaliser (Potentiel acéricole à prioriser ; PAP)

Mme Amélie Denoncourt explique que les réponses nécessaires à la finalisation d'un PAP ne sont toujours pas disponibles. En attendant, MM. Daniel Gagnon et Sylvain Lamontagne ainsi que Mme Denoncourt se réuniront pour outiller M. Gagnon afin qu'il puisse proposer au comité acéricole un shapefile structuré. Il sera par la suite plus facile et rapide de finaliser un PAP avec le comité acéricole lorsque les réponses du MFFP seront obtenues. Le PAP sera ensuite proposé à la TGIRT, qui prendra une décision officielle quant à sa recommandation au MFFP.

Rencontre entre Daniel Gagnon, Sylvain Lamontagne et Amélie Denoncourt (juin 2022)

Rencontre du comité acéricole (dès que possible lorsque le shapefile sera structuré/ lorsque les réponses seront obtenues du MFFP)

09 Position des industriels feuillus sur la vocation et l'aménagement des peuplements d'érables en territoire public

11 h 17

M. Jonathan Grandmont présente la position des industriels feuillus sur la vocation et l'aménagement des peuplements d'érables en territoire public (voir la [présentation](#)).

Il explique que plusieurs industriels feuillus se sont rassemblés à l'échelle provinciale afin de réfléchir dans le contexte de l'intensification du développement acéricole. Il présente le résultat de cette réflexion, qui se décline en trois grands enlignements : 1) Prendre le temps de bien faire les choses, 2) Maintenir des emplois stables et bien payés et 3) Équité entre les différents utilisateurs de la ressource.

Les discussions qui suivent la présentation concernent essentiellement la question de l'équité : si les industriels forestiers demandent que les mêmes règles soient appliquées à tous les utilisateurs de la forêt (certification, mise aux enchères pour définir les prix du marché afin de calculer les redevances, principe de résidualité où l'utilisation des ressources doit se faire en priorité en forêt privée avant d'être faite en forêt publique, etc.), les acériculteurs jugent qu'ils sont défavorisés dans d'autres circonstances (pas d'aide financière pour les travaux de voirie, fardeau de la certification plus grand pour des PME, etc.).

M. Martin Paulette souligne que de soustraire de la possibilité forestière les volumes présents dans les érablières sous permis est une des sources de tension dans ce dossier. M. Jonathan Grandmont précise que les BGA ont un droit de premier preneur sur les bois sortant des érablières, mais que cela ne

permet pas d'assurer un approvisionnement de quantité et de qualité suffisantes pour les usines.

Mme Amélie Denoncourt remercie M. Jonathan Grandmont pour les pistes de réflexions présentées.

10 Projets d'acquisition de connaissances (PAC)

11 h 51

a) Suivi concernant le PAC sur les Forêts à haute valeur de conservation (FHVC)

M. Martin Paulette explique que Gestion Forap doit remettre à jour à ses FHVC (forêts auxquelles on accorde une valeur et une attention particulières, mais qui ne sont pas nécessairement protégées avec des statuts légaux) en raison de la modification de la norme FSC. Le processus de mise à jour progresse grâce au PAC.

M. Paulette en profite pour mentionner qu'un nouveau critère de la norme FSC demande que 10 % du territoire certifié soit placé en aires protégées candidates strictes (ou l'exploitation industrielle n'est pas possible). Gestion Forap doit donc procéder à cette identification d'aires protégées candidates dans l'UA 035-71, ce qui se fait en parallèle de démarches du CRECA pour la définition d'aires protégées dans la région.

À la demande de certains délégués, M. Martin Paulette explique qu'il y a environ 5 % d'aires protégées strictes actuellement dans la région, mal distribués (essentiellement dans le Parc national Frontenac et dans une aire protégée au bord du fleuve).

b) Rappel des budgets disponibles

Mme Amélie Denoncourt rappelle que des budgets sont disponibles pour réaliser des projets d'acquisition de connaissances pour documenter des enjeux ciblés par la TGIRT. Environ 20 000 \$ ont été réservés pour le PAC sur les FHVC, sur les 70 000 \$ disponibles pour deux années. Ceux qui souhaitent déposer une proposition de PAC peuvent redemander auprès de Mme Denoncourt le document d'information présentant la table des matières attendue et les critères de sélection des projets.

11 Divers

11 h 50

a) Détermination des dates des prochaines rencontres

Mme Amélie Denoncourt propose les dates suivantes pour les prochaines rencontres de la TGIRT et invite les membres de la TGIRT à inscrire ces dates à leur agenda dès maintenant :

- Jeudi, 8 septembre 2022 (déjà fixée)
 - Jeudi, 8 décembre 2022
 - Jeudi, 16 février 2023
 - Jeudi, 8 juin 2023
 - Jeudi, 7 septembre 2023
-

b) Visite terrain

Mme Amélie Denoncourt sonde rapidement l'intérêt des membres pour une visite terrain. Il est proposé que cette visite ait lieu dans le secteur des Appalaches (2^e choix : Lotbinière), que les sujets abordés soient la foresterie et l'acériculture et que cette visite ait lieu au début de l'automne.

Une proposition plus figolée et un Doodle pour définir une date plus précise seront envoyés aux membres de la TGIRT.

Préparer un projet de visite terrain et envoyer un Doodle (Amélie Denoncourt ; été 2022)

c) Site internet

Mme Amélie Denoncourt rappelle qu'il avait été question, avant son départ en congé de maternité, de mettre sur pied un site internet pour la TGIRT Chaudière-Appalaches. Maintenant qu'elle est de retour, elle souhaite remettre en branle ce projet. Dans la prochaine année, les membres de la TGIRT seront donc sollicités ponctuellement pour des éléments en lien avec ce projet : logo, contenu, etc.

d) Lettre de remerciement pour Catherine Bouchard

Mme Amélie Denoncourt propose d'envoyer une lettre de remerciement de la part de la TGIRT pour la grande implication de Mme Catherine Bouchard dans la presque totalité des dossiers de la TGIRT depuis 2019. Les membres de la TGIRT sont d'accord.

Rédiger et envoyer une lettre de remerciement à Catherine Bouchard (Amélie Denoncourt ; été 2022)

12 Développement d'une vision de la TGIRT pour la forêt publique**13 h 06**

Mme Amélie Denoncourt propose aux membres de la TGIRT de faire une tempête d'idées pour définir une vision de ce qu'est la forêt publique de Chaudière-Appalaches pour la TGIRT ; vision à laquelle on pourrait se raccrocher quand on s'éparpille ou on s'égare dans les discussions. Pour ce faire, on s'appuie sur une liste de ressources et fonctions que les membres proposent et sur ce que pourrait être l'intérêt commun sur lequel les délégués devraient se concentrer.

Des petits bouts de vision sont proposés ; on s'entend pour laisser mijoter les idées, et pour s'essayer à rédiger une proposition de vision cet été, afin de finaliser un énoncé à la prochaine rencontre de la TGIRT.

Proposer un énoncé de vision (tous ; été 2022)

Voir le document de travail « [Élaboration d'une vision](#) » pour le détail de ce qui a été proposé.

13 Atelier en équipe**13 h 38**

Mme Amélie Denoncourt invite les délégués de la TGIRT à se diviser en équipes selon leur groupe (ou regroupement de groupes) d'intérêt afin d'aborder les éléments suivants.

a) Bilan et plan

Mme Amélie Denoncourt rappelle que les équipes avaient défini une ou des actions qu'elles voulaient mettre en œuvre dans un horizon temporel d'une année, en 2018, puis en 2019. Elle demande à chaque équipe de faire le bilan

d'où elles en sont avec cette ou ces actions et de définir quelle devrait être la suite des choses (action, échéancier, budget, besoins, responsabilités, etc.).

b) Préparation d'une présentation

Mme Amélie Denoncourt propose aux équipes de commencer à élaborer une présentation simple (support visuel facultatif) qui permettrait d'expliquer leur réalité aux autres membres de la TGIRT lors d'une prochaine rencontre. Cette présentation devrait être finalisée en dehors des rencontres de la TGIRT, à temps pour la rencontre du 8 septembre 2022.

14 Retour en groupe sur l'atelier

14 h 47

Mme Amélie Denoncourt invite chaque équipe à présenter un résumé du bilan qu'elle fait des actions accomplies (ou non) depuis décembre 2019 et du plan qu'elle se donne pour la prochaine année.

Groupe «Territoire et Parcs» (MRC et Parcs régionaux)

Les aménagistes expliquent que leurs objectifs restent les mêmes. Ils souhaitent toutefois travailler avec les équipes terrain des parcs régionaux dans un processus de coconstruction, afin de mettre en place le sondage de satisfaction, d'élaborer les ententes d'harmonisation, et de sensibiliser les équipes terrain par la même occasion. Ils souhaitent également mettre sur pied un PAC pour réaliser une étude de caractérisation du paysage, au niveau des sentiers des parcs régionaux.

Groupe «Acériculture» (Acériculteurs)

Les acériculteurs présentent les deux grands objectifs qu'ils avaient : création d'un comité de travail sur les enjeux acéricoles (fait) et travailler à l'élaboration d'un PAP (en cours). Le travail sur le PAP est encore d'actualité, et nécessitera peut-être une suite au PAC qui avait permis d'inventorier des peuplements pour lesquelles des données terrain étaient manquantes.

Groupe «Environnement et Eau» (CRECA et OBV)

Le CRECA rappelle ses objectifs : protection des vieux témoins écologiques (toujours en cours, un petit pas à la fois), protection des MRI (processus qui semble sur la glace au MFFP pour l'instant), projet de réserve de biodiversité dans la Seigneurie de Lotbinière (à suivre), corridor de protection de la rivière Portage dans la Zec Jaro (en cours), projet sur les attributs de vieilles forêts (a permis la contribution à 3 fiches enjeux-solutions du prochain PAFIT). Le CRECA considère qu'il faudra travailler prochainement sur les cibles de conservation des vieilles forêts (car préoccupations pour l'atteinte des seuils de vieilles forêts avec les nouveaux types de coupe) et sur un PAC sur les peuplements matures rares (à élaborer).

L'OBV ajoute qu'un projet sur l'expansion du phragmite en milieu forestier constituera leur prochain objectif en lien avec les dossiers forestiers.

Groupe «Faune» (ZEC et Chasseurs et Pêcheurs, Trappeurs)

Les intervenants fauniques expliquent que le PAC sur le corridor de la rivière Portage dans la ZEC Jaro était leur principal objectif et qu'il a été complété. Dans un avenir rapproché, la principale préoccupation sur laquelle les intervenants fauniques souhaitent travailler concerne le maintien des habitats fauniques. Ils souhaiteraient s'adjoindre l'aide d'une personne ressource et suggère une visite terrain pour présenter les enjeux reliés aux habitats fauniques.

Groupe «Industrie forestière» (BGA, titulaire d'un permis pour la biomasse et détenteur de la certification forestière)

Les BGA mentionnent qu'ils avaient une préoccupation pour les scénarios sylvicoles, mais qu'ils réalisent que ça ne relève plus vraiment d'eux. Le projet pilote sur la planification collaborative proposé entre autres par Gestion Forap constituerait leur principal objectif dorénavant.

15 Sondage de satisfaction et fin de la rencontre
15 h 00

Mme Amélie Denoncourt explique aux membres de la TGIRT qu'elle devra dorénavant évaluer le taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de chacune des rencontres de la TGIRT par le biais d'un sondage. Ce taux de satisfaction sera colligé dans le rapport annuel de la TGIRT demandé par le MFFP, et les informations recueillies serviront à l'amélioration continue du fonctionnement de la TGIRT.

Les membres sont invités à remplir le sondage avant de quitter, en format papier cette fois-ci. Mme Denoncourt espère pouvoir proposer une version papier et une version remplissable en ligne à la prochaine rencontre.

La rencontre se termine à 15 h 05.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 17 JUIN 2022 PAR :
Amélie Denoncourt, ing. f.

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches


COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 8 SEPTEMBRE 2022